

ATTESTATION

Je soussigne M. DAZAS Joël, Maire de la commune de LOUDUN, certifie que conformément aux articles L123-10 et L123-12 du Code de l'Environnement, la consultation du dossier d'enquête publique sur un poste informatique sera possible en mairie ou à la médiathèque.

Pour faire valoir ce que de droit.

A LOUDUN, le 19 SEP. 2017



Le Maire,

Joël DAZAS